



**Compteur d'énergie thermique SAPPEL modèle PALLAS
(classe I)**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 76-1327 du 10 décembre 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'énergie thermique

FABRICANTS :

Pour les mesureurs :
HYDROMETER, Welschstrasse 13, 91522 Ansbach, Allemagne.

DEMANDEUR :

SAPPEL S.A., 67, rue du Rhône, 68300 Saint Louis, France.

OBJET :

La présente décision complète la décision d'approbation n° 97.00.582.008.1 du 18 décembre 1997 (1).

CARACTERISTIQUES :

Les compteurs d'énergie thermique SAPPEL modèle PALLAS version CHAUFFAGE peuvent être équipés des mesureurs HYDROMETER type WS. Ils ont alors les caractéristiques suivantes :

ΔT maximal (K)	150	
ΔT minimal (K)	3	
Mesureurs associés	WS	
Diamètre nominal DN (mm)	65	80
Débit minimal (l/h)	750	1200
Débit de transition Q_t (l/h)	3000	3600
Débit maximal (m^3/h)	25	30
Température maximale ($^{\circ}C$)	130	
Volume par impulsion (l)	100 ou 1000	
Puissance maximale (kW)	4360	5232
Puissance minimale (kW)	87	105

Les autres caractéristiques restent inchangées

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur les instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision d'approbation initiale précitée.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Alsace et chez le demandeur.

VALIDITE :

La présente décision est valable jusqu'au 18 décembre 2007.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

(1) Revue de métrologie, avril 1998 , page 121.